

Accélération de la rénovation thermique grâce à la loi sur la transition énergétique ?

Parmi les objectifs du futur projet de loi de programmation sur la transition énergétique, figureront une réduction des émissions de GES par un facteur 4 et une réduction de 30% de la consommation de combustibles fossiles à l'horizon 2030. C'est ce que l'on vient d'indiquer au ministère en charge de l'énergie. Le domaine de la chaleur sera traité, dans le cadre d'une future stratégie nationale de « développement bas carbone », par une PPE (programmation pluriannuelle énergétique). Sont prévus également un plan national d'action sur les EnR, ainsi qu'un plan national d'efficacité énergétique. Tous ces documents intégreront « un test de soutenabilité économique et budgétaire ». En rénovation thermique des logements, « une obligation pourrait être introduite au travers d'une modification de la réglementation thermique existante, avec un dispositif de prise en compte de l'efficacité énergétique lors de moments importants de la vie du bâtiment, par exemple un ravalement », explique-t-on au ministère, où on précise que la Caisse des Dépôts mettra en place un « fonds national de garantie de la rénovation thermique ». Les acteurs obligés au titre des CEE pourront s'acquitter d'une partie de leurs obligations en abondant ce fonds, ajoute-t-on. Concernant les bâtiments tertiaires, suite à l'obligation de rénovation à 2020 figurant dans la loi Grenelle et dont le décret d'application paraîtra en 2014, une visibilité à plus long terme sera définie, promet-on. Par ailleurs, le projet de loi de programmation sur la transition énergétique devrait comprendre un dispositif de soutien aux ménages en situation de précarité, et ce pour toutes les énergies.

Perspectives de forte croissance en chauffage au bois

L'association Qualit'EnR vient de souligner, dans un communiqué, un « engouement » croissant pour le chauffage au bois : ainsi, par exemple, 63% des demandes de particuliers recherchant une entreprise qualifiée sur le site Web de Qualit'EnR ont concerné un appareil bois-énergie, les poêles à bois représentant à eux seuls 52% des recherches, et ce pour la période du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 2013. Par ailleurs, l'association observe une « explosion » des demandes de formation pour l'obtention de la qualification Qualibois, qui représente un tiers des qualifications délivrées par Qualit'EnR à ce jour, contre une trentaine de pour cent pour Qualisol et une petite vingtaine pour QualiPAC. Qualit'EnR constate, pour 2013, des croissances des demandes de formation Qualibois, par rapport à 2012, de 53% pour le module Air (poêles et appareils bois indépendants) et de 127% pour le module Eau (chaudières et appareils raccordés au réseau hydraulique). La demande a ainsi progressé de 68% en bois-énergie cette année, qui s'impose comme une année record, puisque le nombre de stagiaires formés en 2012 est dépassé, à 7 036 (contre 5 962 l'an passé), poursuit-on.

Tripler la part de marché du chauffage urbain serait « facile »

Dans le secteur résidentiel et tertiaire, il serait « facile » de multiplier par 3, en chauffage urbain, les consommations de chaleur pour chauffage/ECS et de les faire passer d'une vingtaine de TWh actuellement (sur un total de près de 600 TWh) à une petite soixantaine, et ce en « densifiant » les réseaux au détriment du chauffage collectif au gaz ou au fioul. C'est ce qu'a estimé Thierry Franck de Préaumont, président du syndicat du chauffage urbain SNCU, lors de la 9^{ème} Rencontre des réseaux de chaleur. Pour sa part, Thomas Duffes, de l'association des réseaux de chaleur Amorce, a annoncé que, l'an passé, en moyenne, le coût global annuel TTC de chauffage et d'ECS d'un logement type (dans un immeuble ancien de 25 logements) avait été le plus bas quand le bâtiment était desservi par un réseau de chaleur utilisant plus de 50% d'EnR, et le plus élevé avec une chaudière collective au fioul. Pour un même type de logement, mais RT 2012, c'est avec des chaudières gaz à condensation, individuelles ou collectives, que le coût global était le plus élevé, alors que le coût le plus bas était obtenu avec des réseaux de chaleur émettant très peu de CO₂, a expliqué M. Duffes.

De son côté, Michel Cairey-Remonnay (Ademe) a estimé que, en 2014, le nombre de projets aidés par le Fonds Chaleur devrait être stable par rapport à 2013, et il s'est dit « plutôt optimiste » quant à l'avenir de ce fonds dans les années qui viennent. Il a souligné, par ailleurs, que le fonds avait permis d'augmenter d'un millier de kilomètres la longueur de l'ensemble des réseaux de chaleur au cours de la période 2009-2012, dont une centaine de kilomètres en Ile-de-France. Le nombre de nouveaux kilomètres de chauffage urbain est ainsi passé de 259 en 2011 à 395 en 2012 et à environ 300 en 2013, a-t-il précisé. Le représentant de l'Ademe a souligné, d'autre part, que le nombre d'installations solaires thermiques aidées par le Fonds Chaleur n'avait été que de 224 en 2012, contre 456 en 2011. Il a dit que le solaire thermique était très en retard par rapport aux objectifs du « Grenelle », objectifs qui « avaient été sans doute trop ambitieux », a-t-il ajouté. Pour sa part, Jean-Baptiste Bernard, du cabinet parisien d'ingénierie Ecome, a indiqué qu'il y avait présentement en France plusieurs projets de réseaux de chaleur à basse température (entre 12 et 15°C) utilisant, par exemple, des eaux usées, et ce pour chauffer ou rafraîchir au moyen de PAC.

100 millions de chaudières à remplacer en Europe

Plus de 85% des 120 millions d'appareils de chauffage central domestique en service dans l'Union européenne sont encore d'anciennes chaudières fioul ou gaz traditionnelles et non pas à condensation. C'est ce qu'a souligné l'EHI, l'association européenne des fabricants de matériels de chauffage, lors d'un colloque qu'elle vient d'organiser et au cours duquel Ulrich Schmidt (Bosch Thermotechnik), président d'EHI, a rappelé que les industriels européens du chauffage investissent, chaque année, plus de 500 millions d'euros en R&D pour l'efficacité énergétique de leurs produits. Pour sa part, le commissaire européen en charge de l'énergie Günther Oettinger a déclaré que devraient être renforcés les efforts européens en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le domaine du chauffage. Il a aussi préconisé une approche « pragmatique, souple et plus large » de la rénovation énergétique des bâtiments, et ce en faisant davantage appel à la chaleur renouvelable, mais aussi en tirant partie davantage de l'apparition de solutions efficaces et financièrement abordables fonctionnant aux combustibles fossiles. De son côté, Marie Donnelly (direction générale de l'Energie de la Commission européenne) a souligné qu'un défi lancé aujourd'hui à l'industrie du chauffage était de proposer aux gouvernements et aux citoyens un « package » permettant de doubler le rythme de remplacement des vieux équipements de chauffage domestique.